



DÉCISION MUNICIPALE

prise en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

2026 - 75 : TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS

Vu les articles L. 2122-22 2° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°3 du Conseil municipal du 23 mars 2026 donnant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,
Vu la décision municipale n°42 du 25 mai 2007 modifiée, instituant la régie de recettes pour l'inscription des élèves à l'Ecole de Musique Municipale,
Vu l'arrêté municipal n°288 du 10 avril 2026 donnant subdélégation de fonctions et de signature à Madame Hélène CHENAIS, 2^{ème} adjointe, chargée des Finances et de la commande publique,
Considérant qu'il convient de fixer annuellement les tarifs de l'Ecole de Musique Municipale,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 des inscriptions des élèves à l'Ecole de Musique Municipale sont fixés ainsi qu'il suit :

	Les Herbiers		Extérieurs	
	Elèves scolarisés	Elèves adultes	Elèves scolarisés	Elèves adultes
Cursus	285 €	348 €	358 €	422 €
Cursus renforcé	394 €	479 €	493 €	577 €
Hors cursus	147 €	176 €	177 €	203 €
Hors cursus renforcé	262 €	312 €	317 €	376 €
Cours collectifs	113 €	137 €	140 €	165 €
Pratiques collectives	37 €	37 €	43 €	43 €
Location d'instrument	125 €	X	125 €	X

Descriptif des libellés :

Cursus	Instrument + pratique(s) collective(s) + formation musicale ou instrument + pratique(s) collective(s) si niveau formation musicale validé, parcours de formation pour les adultes
Cursus renforcé	Id cursus + 2 ^{ème} instrument (l'apprentissage d'un second instrument est conditionné à la validation du 1 ^{er} cycle du 1 ^{er} instrument, à la disponibilité d'accueil dans la discipline choisie et de la compatibilité des deux instruments)
Hors cursus	1 cours collectif + 1 pratique collective
Hors cursus renforcé	2 cours collectifs + pratique(s) collective(s)
Pratiques collectives	Orchestres, chant choral (enfants ou adolescents), chœur adulte, musique de chambre, grands ensembles de classes (percussions, flûtes, guitares, saxophones), fanfare
Cours collectifs	Eveil musical + parcours découverte, cours de formation musicale, ateliers guitare, accordéons ou flûtes, ateliers MAO, ateliers de musique actuelle, atelier vocal musique actuelle

Abattement progressif sur les inscrits en cursus et cursus renforcé d'une même famille :

- 1^{er} inscrit : tarif plein
- 2^{ème} inscrit : - 10 %
- 3^{ème} inscrit : - 20 %
- 4^{ème} inscrit et plus : - 30 %

Prestations de la Fanfare de l'école de musique :

Tarif A	GRATUIT	Cérémonies officielles et patriotiques, animations ville des Herbiers
Tarif B	400,00 €	Prestation aux Herbiers de la fanfare demandée par une association Herbretaise Prise en charge par l'association du catering pour l'ensemble de la formation
Tarif C	700,00 €	Prestation de la Fanfare demandée par une association non Herbretaise, ou un privé Prise en charge du transport des musiciens et du catering par le demandeur

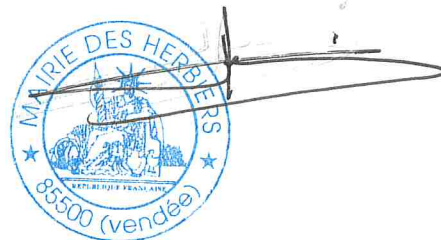
ARTICLE 2 : M. le Directeur Général des Services et Mme le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Transmise en Préfecture le : 11/06/2026

LES HERBIERS, le 19 mai 2026

Publiée électroniquement le : 11/06/2026

Par délégation spéciale du Conseil municipal,
Christophe HOGARD, Maire,
Hélène CHENAIS, 2^{ème} adjointe, chargée des Finances
et de la commande publique



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex, dans un délai de **deux mois** à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr